Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

# N° 17-07
# PROLONGATION CONVENTION AVEC LE SICTOM DE MORESTEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 08 mars de l'an deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 68 / Votants : 72

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (25)

4 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

Afin de tenir compte des découpages territoriaux, mais aussi de l'intérêt des usagers à fréquenter les déchèteries au plus près de leur domicile, différentes conventions ont été conclues en 2003 avec le SICTOM de la Région de Morestel.

Ces conventions concernent :

- D'une part, l'accueil d'une partie de la population du territoire du SMND dans une déchèterie gérée par le SICTOM de la Région de Morestel
- D'autre part, l'accueil d'une partie de la population du territoire du SICTOM dans les déchèteries gérées par le SMND

Les modalités de financement sont les suivantes :

- Pour les habitants du SICTOM accueillis au SMND, au tarif d'accueil des habitants du SMND en vigueur

- Pour les habitants du SMND accueillis au SICTOM, au tarif d'accueil des habitants du SICTOM en vigueur

Ces conventions sont reconductibles chaque année, et les modifications éventuelles (population concernée, montant forfaitaire) précisées dans un avenant annuel.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ces conventions.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 08 mars 2017**

**Jean-Pierre JOURDAIN,**
**Président**

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le Le 14 mars 2017
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

# CONVENTION

## POUR L'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE SAINT-CHEF

(Population St Marcel Bel Accueil)

**ENTRE :**

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, représenté par son Président, **Monsieur Jean Pierre JOURDAIN** et désigné ci-après sous le terme «SMND»,

D'une part

**ET :**

Le SICTOM de la Région de Morestel, représentée par son Président, **Monsieur Alain VEYRET** et désignée ci-après sous le terme « SICTOM ».

**CONSIDÉRANT :**

- La nécessité de tenir compte des découpages territoriaux, mais aussi de l'intérêt des usagers à fréquenter les déchèteries au plus près de leur domicile.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

**Article 1 : Objet**

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné autorise une partie de la population de Saint-Marcel Bel Accueil, membre du SICTOM, à bénéficier à bénéficier des services des déchèteries de L'Isle d'Abeau et de Panossas, gérée par le SMND.

**Article 2 : Dispositions financières**

Le SICTOM versera, en contrepartie, une participation au SMND calculée comme suit :
Tarif du SMND par habitant en vigueur multiplié par le nombre d'habitant au 1er janvier de l'année.

**Article 3 : Population de référence**

La population de référence s'établit en 2017 à 1355 habitants

www.smnd.fr
1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le Le 14 mars 2017
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

**Article 4 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour trois ans, soit jusqu'au 31/12/2019. Les modifications de population feront l'objet d'un avenant et pour le forfait par habitant feront référence à la délibération annuelle des tarifs du SMND.

**Article 5 : Résiliation**

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant échéance, moyennant un préavis de trois mois.

**Article 4 : Litiges**

Si un litige intervenait dans l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Fait à Heyrieux, le

**Jean-Pierre JOURDAIN,**
**Président du SMND**

**Alain VEYRET**
**Président du SICTOM**

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

www.smnd.fr
1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le Le 14 mars 2017
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

# CONVENTION

# POUR L'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE PASSINS

**ENTRE :**

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, représenté par son Président, **Monsieur Jean Pierre JOURDAIN** et désigné ci-après sous le terme «SMND»,

D'une part

**ET :**

Le SICTOM de la Région de Morestel, représentée par son Président, **Monsieur Alain VEYRET** et désignée ci-après sous le terme « SICTOM ».

**CONSIDÉRANT :**

- La nécessité de tenir compte des découpages territoriaux, mais aussi de l'intérêt des usagers à fréquenter les déchèteries au plus près de leur domicile.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

**Article 1 : Objet**

Le SICTOM de la Région de Morestel autorise une partie de la population de Soleymieu, membre du SMND, à bénéficier à bénéficier des services de la déchèterie de Passins, gérée par le SICTOM de la Région de Morestel

**Article 2 : Dispositions financières**

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné versera, en contrepartie, une participation au SICTOM de la Région de Morestel calculée comme suit :
Tarif du SICTOM par habitant en vigueur multiplié par le nombre d'habitant au 1er janvier de l'année.

**Article 3 : Population de référence**

La population de référence s'établit en 2017 à 550 habitants

www.smnd.fr
1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le Le 14 mars 2017
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

**Article 4 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour trois ans, soit jusqu'au 31/12/2019. Les modifications de population feront l'objet d'un avenant et pour le forfait par habitant feront référence à la délibération annuelle des tarifs du SICTOM.

**Article 5 : Résiliation**

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant échéance, moyennant un préavis de trois mois.

**Article 4 : Litiges**

Si un litige intervenait dans l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Fait à Heyrieux, le

**Jean-Pierre JOURDAIN,**
**Président du SMND**

**Alain VEYRET**
**Président du SICTOM**

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

www.smnd.fr
1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le Le 14 mars 2017
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

# CONVENTION

## POUR L'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE SAINT-CHEF

(Population St SAVIN)

**ENTRE :**

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, représenté par son Président, **Monsieur Jean Pierre JOURDAIN** et désigné ci-après sous le terme «SMND»,

D'une part

**ET :**

Le SICTOM de la Région de Morestel, représentée par son Président, **Monsieur Alain VEYRET** et désignée ci-après sous le terme « SICTOM ».

**CONSIDÉRANT :**

- La nécessité de tenir compte des découpages territoriaux, mais aussi de l'intérêt des usagers à fréquenter les déchèteries au plus près de leur domicile.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

**Article 1 : Objet**

Le SICTOM de la Région de Morestel autorise une partie de la population de Saint-Savin, membre du SMND, à bénéficier à bénéficier des services de la déchèterie de Saint-Chef, gérée par le SICTOM de la Région de Morestel

**Article 2 : Dispositions financières**

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné versera, en contrepartie, une participation au SICTOM de la Région de Morestel calculée comme suit :
Tarif du SICTOM par habitant en vigueur multiplié par le nombre d'habitant au 1er janvier de l'année.

**Article 3 : Population de référence**

La population de référence s'établit en 2017 à 750 habitants

www.smnd.fr
1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2017
Reçu en préfecture le 16/03/2017
Affiché le Le 14 mars 2017
ID : 038-253804710-20170308-17_07-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

**Article 4 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour trois ans, soit jusqu'au 31/12/2019. Les modifications de population feront l'objet d'un avenant et pour le forfait par habitant feront référence à la délibération annuelle des tarifs du SICTOM.

**Article 5 : Résiliation**

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant échéance, moyennant un préavis de trois mois.

**Article 4 : Litiges**

Si un litige intervenait dans l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Fait à Heyrieux, le

**Jean-Pierre JOURDAIN,**
**Président du SMND**

**Alain VEYRET**
**Président du SICTOM**

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

www.smnd.fr
1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr